

L'hon. M. Asselin: Évidemment, monsieur l'Orateur, je suis obligé de prendre la parole du secrétaire d'État, mais beaucoup de déclarations ont été faites en dehors de la Chambre, en plus de celles qui ont été faites dans cette enceinte ou aux comités. Est-ce que le ministre voudrait me contredire sur les intentions de son ministère, à l'effet que celui-ci s'apprête à octroyer des licences à des compagnies privées pour permettre d'exploiter la radiodiffusion éducative, alors que les provinces ne seront pas assurées d'en avoir?

L'hon. M. Pelletier: C'est précisément la question que je posais à l'honorable député, monsieur l'Orateur.

Il n'a jamais été question de donner des licences à des compagnies privées pour la télévision éducative et ce n'est certainement pas dans aucune déclaration que j'ai faite ni à la Chambre ni en dehors que l'honorable député a pu prendre ses informations.

L'hon. M. Asselin: Je suis bien heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir la confirmation du ministre sur ce point. Mais est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que si une province demande un licence pour l'exploitation de la télévision éducative, le gouvernement fédéral consentirait à lui délivrer cette licence? Est-ce que le ministre peut répondre?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, il n'est pas question que j'aie à répondre. De toute évidence, l'honorable député parle d'une déclaration qui a été faite dans cette enceinte et qu'il n'a pas lue, parce que, dans cette déclaration même, il est dit que les permis seront accordés à une agence de caractère fédéral, mais de caractère public, et à elle seule. Alors, je me demande pourquoi il pose cette question et fait allusion, depuis un quart d'heure, à une déclaration que, de toute évidence, il connaît très mal, puisque les réponses aux questions qu'il pose sont contenues dans cette déclaration, qui a été faite il y a plus d'une semaine. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Asselin: Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, de prendre note de la déclaration du ministre, car cela confirme un peu ce que le ministre a déclaré à la Chambre, à l'effet qu'il accorderait des licences de télévision à des compagnies ou à des agences. Il vient de le dire, dans cette enceinte. Alors, le ministre devrait songer à accorder la même chance aux provinces, si les provinces veulent obtenir une licence d'exploitation de la télévision éducative.

[L'hon. M. Pelletier.]

Monsieur l'Orateur, évidemment, on n'a pas fini de voir ce gouvernement s'immiscer dans les affaires provinciales. Il l'a fait en matière d'assurance-santé et les contribuables du Québec seront probablement «pénalisés», parce qu'ils n'adhèrent pas au programme fédéral et étant donné qu'ils sont obligés de payer des impôts pour défrayer le régime d'assurance-santé, au même titre que les citoyens des autres provinces qui y adhèrent, alors que nous savons...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Est-ce que la Chambre accorde son consentement unanime pour que l'honorable député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Asselin: Je remercie les députés, monsieur l'Orateur, et je pense que le ministre est encore plus magnanime que les députés de l'arrière-ban qui m'ont dit de ne parler que quelques minutes. Mais je ne prendrai pas trop du temps de la Chambre pour terminer mes remarques, monsieur l'Orateur.

Les contribuables du Québec, parce qu'ils ne contribuent pas au programme fédéral d'assurance-santé, comme d'ailleurs ceux d'autres provinces, seront obligés de payer des impôts pour défrayer le coût du régime d'assurance-santé du gouvernement fédéral. Je ne dis pas que ce programme est mauvais, mais je dis qu'avant de le mettre en pratique, le gouvernement aurait d'abord dû consulter les provinces au préalable, afin de pouvoir établir un programme susceptible de satisfaire aux conditions posées par les provinces.

[Traduction]

L'hon. M. Benson: Nous avons consulté les provinces.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Le ministre dit: Nous avons consulté les provinces. Mais certaines provinces ont dit qu'elles ne voulaient pas accepter le programme fédéral, parce qu'elles ne pouvaient pas satisfaire aux quatre conditions que le gouvernement fédéral leur imposait.

Je dis que le gouvernement actuel a voulu agir unilatéralement et que les contribuables du Québec et d'autres provinces qui n'adhèrent pas actuellement au programme fédéral d'assurance-santé seront «pénalisés» par des impôts qu'ils devront payer au gouvernement fédéral. Au fait, l'impôt de 2 p. 100 pourrait peut-être aider le gouvernement à défrayer les dépenses du régime d'assurance-santé.

• (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous aurions préféré que l'honorable ministre traite, dans son discours sur le budget, de certaines solutions